



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°1 AFIN DE RÉALISER UN ÉQUIPEMENT PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°4 DU PLU-H

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 05/12/2023

Compte-rendu affiché le 13/12/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Jean-Luc PAYS ; Eliane CHAPON ; Dominique LARGE ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Bernard JAVAZZO ; Pierre-Marie MAUXION ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Patrice LANGIN a donné procuration à Eliane CHAPON

Marine BOISSIER a donné procuration à Levana MBOUNI

Marcel GOLBERY a donné procuration à Sandrine COMTE

Anne DEMOND a donné procuration à Ahlame TABBOUBI

Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

Alexis MONTOLIU a donné procuration à Marlène BONTEMPS

ABSENTS

Anissa HIDRI ; Claude MOUCHIKHINE

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, la Commune de Pierre-Bénite souhaite modifier l'emprise de l'emplacement réservé n°1 inscrit à son bénéfice afin de réaliser un équipement public.

Cette demande fait suite à la réalisation d'une étude d'aménagement urbaine conduite par la Métropole de Lyon et qui avait pour objectif de préciser le développement urbain du tènement situé entre les rues Charles de Gaule et Jules Guesde.

Cette réserve concerne la parcelle AE 624 et présente une emprise d'environ 5360 m².

La Métropole de Lyon demande aux communes ayant souhaité l'inscription d'emplacements réservés à leur bénéfice, de délibérer afin de confirmer leur demande. La confirmation des demandes de réservations en matière d'équipements publics doit parvenir à la Métropole en amont de l'ouverture de l'enquête publique de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat, dont le démarrage est prévu au mois de mars 2024.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR,

DONNE un avis favorable à la modification de cet emplacement réservé aux équipements publics n°1 dans le cadre de la procédure de modification n° 4 du PLU H de la Métropole.

DEMANDE à la Métropole de Lyon la modification de cet emplacement réserve au bénéfice de de la Commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Pierre-Marie MAUXION

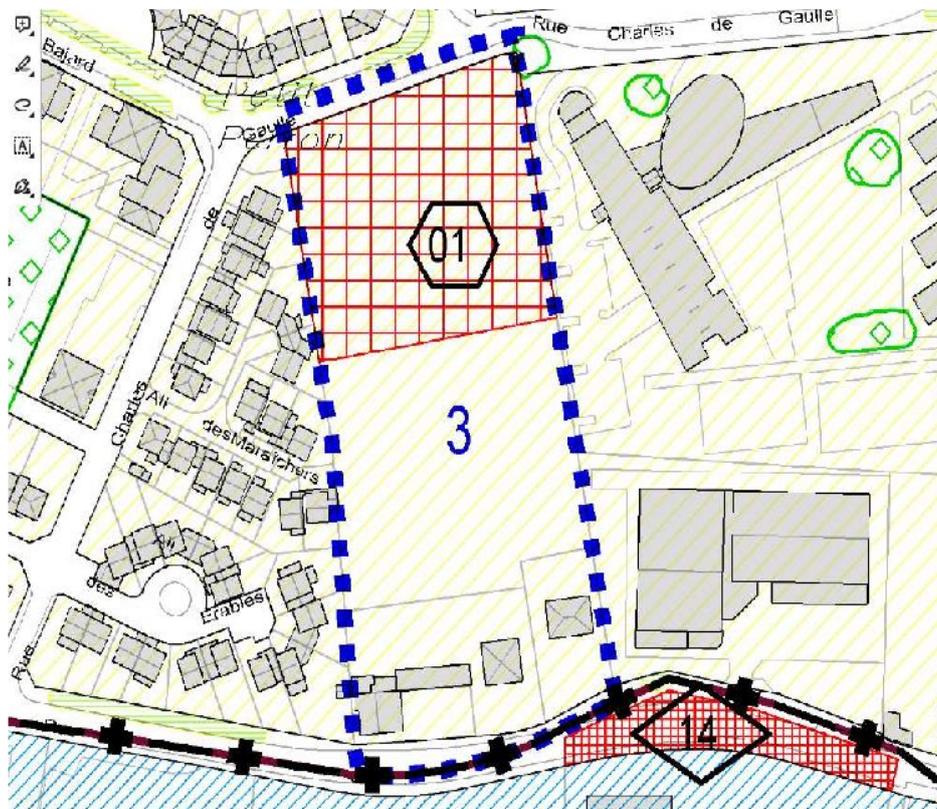


Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional

Tracé de l'emplacement réservé afin de réaliser un équipement public (ER n°1)

entre les rues Charles de Gaulle et Jules Guesde



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 069-216901520-20231212-VILLE_2023DL082-DE